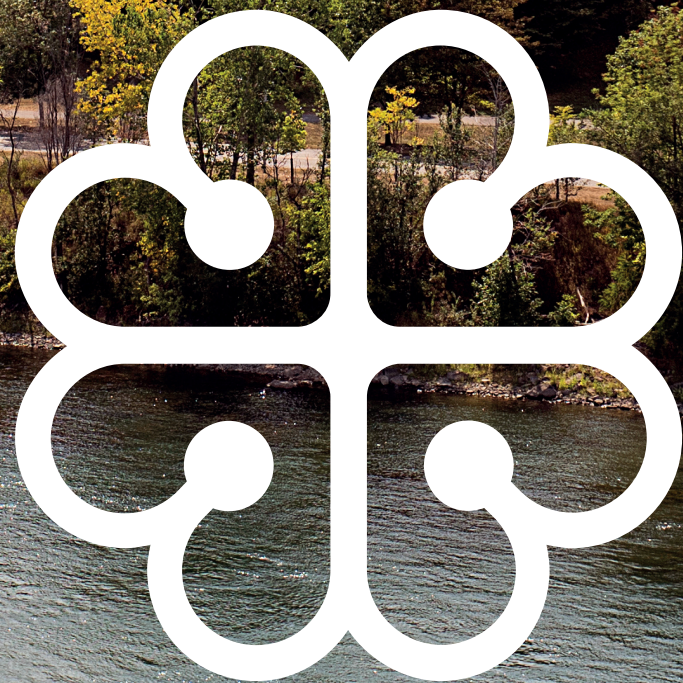


Rapport et recommandations

Consultation prébudgétaire 2023

Commission sur les finances
et l'administration



**LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET
L'ADMINISTRATION**

PRÉSIDENT

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier
–Hochelaga-Maisonneuve

VICE-PRÉSIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois
Maire
Arrondissement d'Outremont

MEMBRES

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Mme Lisa Christensen
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Nathalie Goulet
Conseillère de la Ville
Arrondissement d'Ahuñtic-Cartierville

M. Benoît Gratton
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

Mme Vicki Grondin
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Anne-Marie Sigouin
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 22 août 2022

Madame Martine Musau Muele
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations à l'issue de la consultation prébudgétaire 2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Pierre Lessard-Blais
Président

Lydia Atrouche
Secrétaire recherchiste

**LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET
L'ADMINISTRATION**

PRÉSIDENT

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier
–Hochelaga-Maisonneuve

VICE-PRÉSIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois
Maire
Arrondissement d'Outremont

MEMBRES

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Mme Lisa Christensen
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Nathalie Goulet
Conseillère de la Ville
Arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville

M. Benoît Gratton
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

Mme Vicki Grondin
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Anne-Marie Sigouin
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 25 août 2022

Madame Nancy Blanchet
Présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations à l'issue de la consultation prébudgétaire 2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Pierre Lessard-Blais
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Lydia Atrouche
Secrétaire recherchiste

Table des matières

INTRODUCTION	1
PROCESSUS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	2
Déroulement de la consultation publique	2
Communications annonçant la consultation	2
Participation citoyenne	3
CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	4
ANNEXE 1	11
Le mandat de la Commission	
ANNEXE 2	14
Liste des personnes participantes à la consultation publique	
ANNEXE 3	16
Personnes-ressources en soutien à la Commission	

INTRODUCTION

La Commission sur les finances et l'administration (CFA) - la Commission ci-après - a été saisie par résolution du conseil municipal¹ de mener annuellement un exercice consultatif prébudgétaire pour recueillir les points de vue de la population montréalaise sur les orientations du prochain budget de la Ville qui guideront ensuite ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La Commission sur les finances et l'administration est reconnaissante envers toutes les personnes et tous les organismes qui lui ont soumis un avis dans le cadre de cet exercice. Elle tient également à souligner la collaboration du Service des finances et le remercie.

L'édition prébudgétaire 2023 souhaite particulièrement contribuer au dialogue amorcé dans le cadre du Chantier sur la fiscalité montréalaise. Elle escompte nourrir la réflexion en regard de la diversification des sources de revenus de la Ville afin de mener à bien l'ensemble de ses actions et des services offerts à la population.

Ce rapport comporte deux sections. La première présente les modalités de consultation du public où sont détaillés le déroulement de la consultation, les moyens de communication déployés pour informer la population et l'état de la participation. La seconde partie est consacrée aux constats et aux recommandations de la Commission.

¹ Résolution CM18 0710 - Annexe 1

PROCESSUS DE LA CONSULTATION

Déroulement de la consultation publique

Le document [Perspectives budgétaires 2023](#), objet de la consultation, a été rendu public le 4 mai 2022. Son contenu a fait l'objet d'une présentation en assemblée publique d'information tenue le 18 mai 2022 aux fins de l'élaboration des mémoires et avis.

Les grandes pistes thématiques soumises à la consultation sont: le financement des activités assumées par la ville de Montréal dans son rôle de métropole du Québec; la diversification des sources de financement des activités de la Ville et la revue de ses activités de base.

Au terme de la période où la population était appelée à manifester son intérêt à présenter ses réflexions et propositions en commission publique - du 4 mai au 1^{er} juin 2022 -, la Commission a tenu une audience publique d'audition des mémoires et avis le 9 juin 2022.

La Commission a reçu les mémoires et opinions du public du 4 mai au 10 juin 2022, puis s'est réunie à trois reprises en sessions de travail afin d'élaborer ses recommandations. Ces dernières ont été présentées et adoptées en séance publique le 5 juillet 2022.

L'ensemble de la documentation afférente à cet examen public peut être consulté à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil du Service du greffe, de même que sur le site internet de la Ville de Montréal à [consultationprebudgetaire2023](#).

Communications annonçant la consultation publique

Les informations relatives à la consultation publique ont été communiquées par avis public le 4 mai 2022 dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, de même que sur le site internet de la Ville.

Un appel à contribution a été lancé et transmis à près de 800 personnes ou groupes abonnés à l'infolettre des commissions permanentes du conseil. Un communiqué a aussi été diffusé à l'ensemble des médias. Diverses publications annonçant les grandes étapes du processus de consultation (p. ex. lancement de la consultation publique, séance d'information, audience publique et assemblée publique d'adoption des recommandations) ont été relayées dans les médias sociaux des commissions permanentes. Enfin, toute la documentation et les détails sur les modalités de participation à cette consultation ont été rendues disponibles sur le site web des commissions permanentes à [consultationprebudgetaire2023](#).

Participation citoyenne

La commission a reçu 10 mémoires, essentiellement d'associations et d'organismes. Elle a également reçu plus d'une centaine d'avis courts de citoyennes et citoyens par courriel.

Des quatre séances proposées, en personne ou par visioconférence, consacrées aux audiences publiques, une assemblée publique s'est tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Montréal en juin 2022 pour entendre trois interventions. Dans la perspective de favoriser la participation du plus grand nombre, la Commission a prolongé la période d'inscription aux audiences publiques.

Tous les avis présentés à la commission sont accessibles à [consultationprebudgetaire2023](#).

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Tout au cours de leurs travaux, les commissaires ont cherché à couvrir un ensemble de problématiques qui leur a été soumis parallèlement à leur appréciation de l'objet de la consultation. En raison des choix effectués, les membres de la Commission sont conscients que certains angles thématiques proposés n'ont pu être traités à leur juste mérite.

Suite à l'analyse des commentaires et propositions qui lui ont été soumis², cet exercice consultatif a remis à l'avant plan nombre d'enjeux saillants, à l'instar de l'urgence climatique et l'accessibilité à des logements abordables, et diverses modalités pour y répondre. Plusieurs des avis qui lui sont présentés contiennent une série d'avenues visant à diversifier les sources de revenus de la Ville en vue d'atteindre l'équilibre budgétaire et de répondre aux besoins. Devant la nécessité inéluctable d'une transition écologique, il est largement admis que celle-ci se doit d'être équitable. Certaines propositions ciblent le soutien à des investissements vers certaines infrastructures, par exemple, le transport collectif ou le développement immobilier. D'autres propositions ont misé sur l'instauration de redevances, de mesures écofiscales ou l'obtention de justes compensations financières auprès des autres ordres de gouvernements, particulièrement pour des actions ne relevant pas initialement de son domaine d'intervention.

Au terme de la consultation publique, la Commission formule ses recommandations dans un contexte d'incertitude sur l'évolution de la pandémie et de ses conséquences économiques. Malgré une relance vigoureuse de l'économie montréalaise, la Ville est confrontée à un triple défi: atteindre l'équilibre budgétaire imposé par la Loi, répondre aux enjeux sociaux et environnementaux criants et poursuivre le rattrapage du déficit d'investissement des infrastructures.

Dans ces circonstances, les commissaires invitent à la prudence et à la responsabilité. La Commission réitère certaines recommandations classiques comme l'importance de la rigueur budgétaire ou un meilleur soutien au développement de l'habitation en faveur notamment des populations vulnérables auprès des autres paliers de gouvernement. Cependant, dans le contexte d'une recherche alternative de sources de revenus diversifiés, les commissaires ont souhaité proposer des avenues innovantes avec des recommandations inédites.

En tenant compte de ces défis, la Commission sur les finances et l'administration dépose, au terme de ses délibérations, ses recommandations dans le cadre de la consultation prébudgétaire 2023. Elle souhaite qu'elles contribueront à la réflexion qu'a entamée l'Administration dans le cadre du Chantier sur la fiscalité municipale.

² Pour consulter l'ensemble des observations et propositions soumises à la Commission dans le cadre de cette consultation, consultez [consultationprebudgetaire2023](#).

À l'issue de la consultation, la Commission formule donc les constats et recommandations suivants à l'Administration :

1. Gestion rigoureuse des finances municipales

CONSIDÉRANT la saine gestion des finances publiques, la capacité de payer des contribuables et la démarche entreprise par l'Administration visant la diversification des sources de revenus pour assurer le financement durable de l'action municipale dans une perspective de transition écologique ;

CONSIDÉRANT les incertitudes autour des perspectives économiques consécutives à la pandémie de la Covid-19 et leur poids sur les finances publiques et les priorités budgétaires;

CONSIDÉRANT la force de la reprise économique et les pressions inflationnistes croissantes sous-jacentes, notamment sur les biens et services et la masse salariale;

CONSIDÉRANT que la prudence, la rigueur et la responsabilité sont de mise dans ce contexte de perturbations économiques;

CONSIDÉRANT l'un des quatre axes du plan stratégique *Montréal 2030* de la Ville de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion et l'importance de recourir à des données différenciées pour orienter ses décisions afin mieux répondre aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT l'importance de trouver un équilibre juste, équitable et inclusif entre le maintien des infrastructures, les services à la population et les impératifs associés à l'accélération du virage écologique;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-1.** Poursuivre une maîtrise serrée des dépenses et identifier toutes les sources d'économies possibles.
- R-2.** Assurer la soutenabilité de la dette, en maîtrisant l'endettement, et contenir le rythme des dépenses.
- R-3.** Évaluer les impacts socioéconomiques par le recours à la méthode de l'ADS+ dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 de la Ville de Montréal et des budgets subséquents.
- R-4.** Présenter pour chaque service municipal et organisme paramunicipal relevant du périmètre comptable de la Ville, lors de l'étude publique du budget 2023 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, des projections qui font état des impacts potentiels d'une augmentation continue de l'inflation sur l'ensemble de leurs activités.
- R-5.** Mettre en place à court terme des mesures écofiscales pour inciter la population montréalaise à adopter des comportements en faveur de la transition écologique.

2. Représentation auprès des paliers de gouvernement provincial et fédéral

CONSIDÉRANT que la Ville est tributaire de la conjoncture économique mondiale et des mesures monétaires prises par les pouvoirs publics supérieurs pour juguler l'inflation, à l'instar de la hausse des taux directeurs qui pourrait à terme affecter les coûts d'emprunt;

CONSIDÉRANT que le *Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* vient à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville agit en subsidiarité dans les champs d'intervention ne relevant pas de ses compétences initiales, alors que les compensations financières émanant des gouvernements supérieurs devraient être à la hauteur des responsabilités communes;

CONSIDÉRANT que la taxation foncière est la principale source de revenus de la Ville;

CONSIDÉRANT la laïcité de l'État et que Montréal héberge plus de 900 lieux de cultes et immeubles étant la propriété de communautés religieuses;

CONSIDÉRANT l'iniquité fiscale que crée l'exemption de la taxe foncière des lieux de culte et des immeubles de communautés religieuses conférée par la législation provinciale - Loi sur la fiscalité municipale (art. 204) - et dont les montants seraient évalués à plus de 180 M\$ en taxes à percevoir aux municipalités québécoises;

CONSIDÉRANT la perte de revenus de la Ville de Montréal estimée à 30 M\$ en 2022 à la suite de la refonte des compensations tenant lieu de taxes du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les leviers à la disposition des municipalités sont limités et peu adaptés pour financer adéquatement sa mission de base; notons l'ensemble des dépenses liées aux responsabilités partagées que la Ville met en oeuvre à titre de gouvernement de proximité ainsi que les actions indispensables à entreprendre pour inverser la tendance liée à la crise climatique;

CONSIDÉRANT que le Service de police de la Ville de Montréal est le seul corps de niveau 5 au Québec, et considérant les efforts à déployer pour contrer le phénomène de la violence par armes à feu et rétablir le sentiment de sécurité de la population;

CONSIDÉRANT la hausse de la criminalité et de la violence subie et commise chez les jeunes, l'importance reconnue de la prévention, notamment au moyen de l'implication communautaire, des sports et loisirs, et la responsabilité partagée des différents paliers de gouvernement d'offrir de façon équitable, à l'échelle de la métropole, les infrastructures de sport et de loisir et les sommes requises à leur maintien;

CONSIDÉRANT l'élaboration en cours du *Plan d'urbanisme et de mobilité 2050*, un cadre qui guidera les décisions d'aménagement du territoire et de la mobilité en vue de la transition écologique;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-6.** Poursuivre des représentations auprès du gouvernement du Québec pour que l'agglomération de Montréal acquiert de nouveaux pouvoirs lui permettant de diversifier ses sources de revenus.
- R-7.** Réclamer du gouvernement du Québec un nouveau pacte fiscal pour le financement du transport collectif, actif, adapté et alternatif afin d'augmenter de façon pérenne son financement et qu'il assure la totalité des coûts de l'électrification des transports.
- R-8.** Faire un décompte exhaustif des services relégués à la Ville et dont la responsabilité première incombe aux autres paliers de gouvernement.
- Réclamer les montants compensatoires budgétaires pour ces dépenses assumées par la Ville qui relèvent en tout ou en partie des autres ordres de gouvernement, à l'instar de la sécurité publique et civile, l'itinérance, l'habitation, les institutions muséales d'envergure nationale, le transport adapté et scolaire, l'immigration, le patrimoine bâti, etc.
- R-9.** Consentir, en partenariat avec les gouvernements du Québec et du Canada, des investissements plus substantiels des infrastructures de sport et de loisir sur le territoire de l'agglomération, en s'assurant de leur accessibilité par un mode de transport collectif.
- R-10.** Demander au gouvernement du Québec de combler les pertes - estimées à 30 M\$ pour la Ville de Montréal seule - de revenus de l'agglomération de Montréal et des villes liées à l'issue de la refonte du calcul des paiements tenant lieu de taxes.
- R-11.** Réclamer du gouvernement du Québec la part des taxes municipales non perçues par l'agglomération de Montréal en raison d'une exemption fiscale provinciale des lieux de culte et des immeubles de communautés religieuses sur le territoire de Montréal.

2.1. Crise de l'accessibilité à des logements sociaux et abordables

CONSIDÉRANT les besoins impérieux d'accès aux logements pour les ménages à revenu faible et modeste et les besoins criants des personnes en situation d'itinérance;

CONSIDÉRANT les investissements considérables de l'ordre de 150 M\$ par année pour les 20 prochaines années sont nécessaires à la réhabilitation des HLM montréalais;

CONSIDÉRANT que malgré la stabilité du taux d'inoccupation qui s'élève à 3,7 % sur l'île de Montréal - 6,3 % au centre-ville de Montréal -, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) note que l'abordabilité des logements locatifs demeure un enjeu majeur, principalement pour les ménages à faible et modeste revenu;

CONSIDÉRANT le dernier rapport du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, *Sans loi ni toit : Enquête sur le marché incontrôlé des loyers*, qui constate au fil des dernières années un creusement des écarts entre le coût moyen des logements et le coût moyen des logements à louer;

CONSIDÉRANT que le financement de l'hébergement d'urgence, les logements sociaux, communautaires et abordables sont de la responsabilité première des ordres de gouvernement supérieurs;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-12.** Réclamer un financement massif et soutenu des paliers de gouvernement supérieurs dans le maintien, la réhabilitation et le développement du parc immobilier locatif social, abordable et communautaire.
- R-13.** Réclamer du gouvernement du Québec les financements nécessaires pour rehausser de façon significative et pérenne l'offre d'hébergement d'urgence et l'accompagnement nécessaire en faveur des personnes en situation d'itinérance.

3. Maintien de l'équilibre budgétaire

CONSIDÉRANT les devoirs et obligations dévolus à la Ville de Montréal de par son statut particulier de métropole du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 87 de la Charte de la Ville de Montréal, « [...] la ville a, [...], des compétences, obligations et pouvoirs particuliers dans [...] la promotion économique et le développement communautaire, culturel, économique, social et en matière d'environnement et de transport »;

CONSIDÉRANT l'écart structurel engendré par des dépenses – croissance des dépenses qui est essentiellement due au rattrapage du déficit de maintien des infrastructures – qui augmentent plus rapidement que les revenus;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-14.** Évaluer les coûts-bénéfices associés au report de dépenses, notamment au maintien des infrastructures névralgiques comme les actifs routiers et l'eau avec comme objectif de trouver les meilleurs compromis.
- R-15.** Assurer le financement nécessaire, pérenne et prévisible des infrastructures notamment en eau, indispensable à leur maintien.

4. Soutien durable et solidaire à la population et à la transition écologique

CONSIDÉRANT que l'île de Montréal concentre le quart de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que le Grand Montréal – la région métropolitaine de recensement (RMR) – représente le moteur économique du Québec;

CONSIDÉRANT l'augmentation des aléas consécutifs aux changements climatiques, entre autres, la récurrence des épisodes de vagues de chaleur et inondations et leur intensité croissante et qu'ils affectent plus durement les populations les plus vulnérables;

CONSIDÉRANT que ces problèmes environnementaux accentuent les inégalités et exercent des pressions dispendieuses sur les services et finances publiques;

CONSIDÉRANT qu'un décès sur trois au cours de canicules est attribuable la crise climatique, et que d'ici 2100, 92 journées supplémentaires enregistrant 30 degrés Celsius pourraient être attendues;

CONSIDÉRANT qu'entre 2010 et 2019, le coût des catastrophes naturelles a grimpé entre 5 % à 6 % de la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) canadien, alors qu'il n'était que de 1 % dans les décennies précédentes et que sans mesures d'adaptation, cette proportion pourrait s'élever d'ici 2050 à près de 50 % au Québec;

CONSIDÉRANT le déséquilibre du niveau de financement entre le réseau autoroutier et le transport collectif;

CONSIDÉRANT que le secteur du transport représente 39 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) et que le développement des transports actifs et alternatifs est essentiel à l'atteinte des objectifs municipaux de réduction de GES;

CONSIDÉRANT que le Québec figure au bas de l'échelle des pays Membres de l'OCDE en matière de taxation à l'environnement pour faire face aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT les avis exprimés, le Plan climat, en parallèle au Plan d'urbanisme et de mobilité en élaboration, revêt une importance fondamentale;

CONSIDÉRANT que le financement des activités municipales repose essentiellement sur la taxe foncière et la nécessité d'alléger le fardeau fiscal des ménages les plus fragilisés et des organismes communautaires qui leur offrent un soutien essentiel;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-16.** Préciser aux prochains budgets et programmes décennaux d'immobilisations (PDI) les montants alloués pour les différentes mesures du Plan climat et identifier à quelle hauteur ces montants contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan en faveur de la résilience climatique.
- R-17.** Adopter des mesures d'écofiscalité susceptibles d'encourager des comportements écoresponsables, notamment la taxe sur le stationnement et l'imperméabilisation des sols et s'assurer que les coûts associés à ces mesures n'affectent pas de façon disproportionnée les ménages à revenu faible et modeste.
- R-18.** Explorer les niveaux de contribution à l'assiette fiscale municipale des différents secteurs de Montréal et analyser l'impact de la densité conjugué à des facteurs socio-économiques afin de moduler une fiscalité municipale plus juste et équitable.
- R-19.** Assurer l'équité de services, et leurs coûts, entre les citoyennes et citoyens des différents quartiers de Montréal et des villes liées dans une perspective de réduction des inégalités en évitant que cela résulte en une détérioration des services offerts dans les arrondissements et villes-liées.
- R-20.** Aménager l'espace urbain en tenant compte d'autres paramètres, notamment la qualité de vie et la mixité sociale et en assurer une équité de services entre les citoyennes et citoyens des différents quartiers montréalais.

5. Bonification du processus de consultation prébudgétaire

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal fait de la participation citoyenne une des pierres angulaires de son plan stratégique *Montréal 2030* illustrée par son engagement à associer la population de l'agglomération de Montréal à la prise de décision publique, en faveur de l'amélioration de son milieu de vie et au développement de la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission d'encourager la participation citoyenne en vue de contribuer à sa réflexion et de l'éclairer dans ses recommandations;

CONSIDÉRANT la tendance à la diminution de participantes et participants aux exercices de consultation prébudgétaire;

CONSIDÉRANT le Sommet sur la fiscalité municipale au printemps 2023 qui sera précédé d'un Forum sur la fiscalité montréalaise dès octobre 2022 et qu'une grande partie de la société civile montréalaise aura été conviée à participer à cet exercice majeur;

CONSIDÉRANT que les travaux publics de la Commission sur les finances et l'administration sont des canaux qui servent à faire œuvre de pédagogie sur le fonctionnement et la gestion des finances de la Ville;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-21.** Demander au Service des finances d'effectuer une étude pour cartographier les revenus et coûts de la Ville dans le cadre du Sommet de la fiscalité afin de faciliter la compréhension de la fiscalité municipale par le grand public et d'illustrer la marge de manœuvre dont dispose la Ville.
- R-22.** Réévaluer la tenue de la consultation prébudgétaire 2024 afin de bonifier les modes de participation citoyenne, définir les objectifs de participation, en assurer l'accessibilité et adapter les outils de démarche participative et leur communication afin d'encourager l'expression de points de vue et propositions du plus grand nombre de citoyennes et citoyens de la ville de Montréal et des villes liées de l'agglomération de Montréal.
- R-23.** Recevoir ses réponses aux recommandations de la Commission afin qu'elle puisse en prendre connaissance avant le lancement d'un nouveau cycle consultatif prébudgétaire.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue le 5 juillet 2022, à l'exception de la recommandation 11 pour laquelle MM. Alan DeSousa et Laurent Desbois ont exprimé leur dissidence.

ANNEXE 1

Le mandat de la Commission



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 28 mai 2018
Séance tenue le 29 mai 2018

Résolution: CM18 0710

Motion de l'opposition officielle pour que Montréal mette en place des consultations prébudgétaires annuelles

Attendu que le budget 2018 de la Ville de Montréal représente plus de cinq milliards quatre cent soixante-dix millions de dollars et que le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 prévoit des investissements de six milliards trois cent quatre-vingt-trois millions de dollars;

Attendu que le budget et le PTI sont des documents centraux en démocratie municipale, puisqu'ils représentent et concrétisent les engagements de la Ville envers ses citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui sont données à la prestation des services publics;

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent depuis plusieurs années des consultations prébudgétaires et qu'ils reconnaissent la contribution déterminante des citoyens dans leurs choix d'orientations en vue de la préparation de leur budget annuel;

Attendu que certains arrondissements, notamment Le Plateau-Mont-Royal et Le Sud Ouest, tiennent déjà des consultations auprès des citoyens dans le cadre de l'élaboration de leur budget d'arrondissement;

Attendu que la mise en place de consultations prébudgétaires annuelles à la Ville de Montréal permettra d'améliorer la participation des citoyens et des organismes de la société civile à la vie démocratique municipale et de consolider la culture de la transparence à la Ville de Montréal;

Attendu que lors de l'étude du budget 2018, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) a recommandé unanimement en 2018 que l'administration consulte en amont de la préparation de son budget l'Association des municipalités de banlieues, la CFA ainsi que la Table des maires d'arrondissement sur ses orientations, priorités et prévisions budgétaires (R-2, R-3 et R-4);

Attendu qu'une telle consultation annuelle offrira une occasion pour échanger avec la population, connaître ses priorités et faire émerger de nouvelles idées et qu'il est souhaitable que la population ne soit pas prise par surprise lors de la publication d'un budget par l'administration municipale;

Attendu que lors d'une telle consultation plusieurs acteurs économiques et sociocommunautaires montréalais auront l'occasion d'apporter une contribution unique et pertinente à l'élaboration du budget de la Ville;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Frantz Benjamin

- 1- que le conseil municipal mandate la Commission sur les finances et l'administration de mener dès cette année et annuellement une consultation prébudgétaire publique et en ligne à laquelle les citoyens, les partenaires de la société civile et les élus sont conviés afin de recueillir les idées et les suggestions des Montréalais en vue de l'élaboration du budget et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'année subséquente;
- 2- que la Commission dépose chaque année son rapport au conseil municipal lors de la séance du mois de septembre.

Un débat s'engage.

À 16 h 04, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 :

- 1- De supprimer au 7^e « Attendu » les mots « et qu'il est souhaitable que la population ne soit pas prise par surprise lors de la publication d'un budget par l'administration municipale »;
- 2- D'ajouter un 9^e « Attendu » qui se lit comme suit :
« Attendu que, d'ici le mois de septembre 2018, la charge de travail de la Commission sur les finances et l'administration est déjà importante, notamment avec l'étude du rapport du Vérificateur général »;
- 3- De supprimer dans le 1^{er} « Résolu » les mots « dès cette année » et « et en ligne »;
- 4- De remplacer dans le 2^e « Résolu » le mot « septembre » par le mot « juin ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Limoges.

Le chef de l'opposition officielle accueille favorablement la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Limoges et il souhaite ajouter son nom à titre d'appuyeur.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Dorais, Limoges et Perez et la déclare adoptée à l'unanimité.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

/cb

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 4 juin 2018

ANNEXE 2

Liste des personnes participantes à la consultation publique

Intervenants à l'audience publique du 9 juin 2022 à 13 h 30

M. Michel Leblanc, président et chef de la direction, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
M. Ismaïla Kane, Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal
M. Stéphane Guidoin, citoyen

Mémoires déposés

Bâtir son quartier
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Conseil régional de l'environnement de Montréal
Espace création autochtone
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
Front d'action populaire en réaménagement urbain
M. Gilles Thériault, citoyen et M. Pierre Pagé, citoyen
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
M. Stéphane Guidoin, citoyen
Vivre en ville

Liste des personnes participantes à la consultation publique (suite)

Personnes ayant transmis un avis court

Abdulkareem Hammami	Gersande La Flèche	Meara Kirwin
Aeron MacHattie	Gustavo Beritognolo	Michael Lantorno
Albert Bourassa	H Felix Chau Bradley	Mike Baugh
Alex Manley	Hannah Harris-Sutro	Naakita Feldman-Kiss
Alex Oman	Hunter Cubitt-Cooke	Natalie Olivares
Amanda Dunbar	Ivory Tong	Natashia Falardou
Andrew Usher	Jacqueline Bush	Nicolas Robidoux
Angelica Dixon	Jade Préfontaine	Noam Barsheshat
Anne-Marie Papillon	Jean-Christophe Mortreux	Ori Harrington
Anthony Bossy	Jeremy Tessier	Orlando Nicoletti
Anwesh Sarkar	Jesse Staniforth	Patrick Ryan
Ariel Harlap	John Gertler	Pete Johnson
Aris Keshav	Jonathan McPhedran Waitzer	Prakash Krishnan
Aron Rosenberg	Jonathan Misonne Castillo	QPIRG Concordia
Ashley Fortier	JP Karwacki	Ramy Daghestani
Audréanne Smith	Julia Pohl-Miranda	Rickie Leach
Belinda Lye	Julie Hoang	River Halen Guri
Bernard Schutze	Juliette de Lamberterie	Robert D. Vincent
Bianca Lecompte	Justine Bonczek	Robert Vincent
Blair Elliott	Karine-Myrgianie	Robin Graham
Cameron Campbell	Jean-François	Roddy Doucet
Carla Himmelman	Kate McDonnell	Sam Donald
Cat Alexis Blanchette	Katia Grubisic	Samuel Pagé-Plouffe
Chava Field-Green	Ke Xin Li	Sandrine Lizotte
Christopher Hurl	Kelly McKinney	Sara Martin
Christopher Macdonald	Laurence Chamberlain-Bérubé	Sarah Butler
Christopher Smith	Lenore Claire Herrem	Saray Ortiz Torres
Claude Rioux	Leone Carbone	Sasha Pozzolo
Cynthia Angelozzi	Lily Alexandre	Seb Hebert Miller
Darby MacDonald	Lily Luber	Skylar Laidman
David Battistuzzi	Linea Petrela	Solo Fugère
Eli Tareq	Lisa Di Marzo	Taylor Murray
Emily Estelle Bélanger	Lou Fernandez	Taylor Noakes
Faten Abilmouna	Lucia Gargiulo	Ted Rutland
Fizza	Mackenzie Thornbury	Vincent Bastien Masse
Frédéric Mailhot	Marc Williams	
Gabriel Potvin	Matthew de Vries	

ANNEXE 3

Personnes-ressources en soutien à la Commission

Responsable politique

Mme Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif et responsable des finances

Représentantes et représentants du Service des finances

M. Yves Couchesne, directeur du Service des finances

Mme Francine Laverdière, directrice, Direction du budget et de la planification financière et fiscale

M. Gildas Gbaguidi, chef de direction, Division de la planification financière et fiscale

Mme Catherine Roch-Hansen, chargée d'expertise et de pratique, Division de la planification budgétaire et fiscale

Représentant du Service des communications et de l'expérience citoyenne

M. Kevin Binaux, chargé de communication

Ville de Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions
permanentes, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil

AOÛT 2022

montreal.ca